



PV du Conseil Municipal
Commune de Saint-Martin-de-Boscherville

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Marie LEROUX, Maire.

Étaient présents : Caroline AGEZ, Frédéric BERLAND, Béatrice BOIVIN, Edith BOULNOIS, Guillaume BRUNEVAL, Aurélie DOWNES, Léa GAGNAGE, Fabien GRAS, Jacques HÉLIN, Marie LEROUX, Astrid MESNAGE, Stéphane MIGNOT, Fabrice MILLOZ, Aldric OFFROY, Sylvie SÉRAPHIN FONTAINE, Anaëlle TERNON

Absents excusés : Jean-Charles MASTROIENI ayant donné pouvoir à Fabrice MILLOZ, Fabienne JOUEN-LABOUS ayant donné pouvoir à Astrid MESNAGE, Aurélie LEMIRE ayant donné pouvoir à Edith BOULNOIS

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire : Anaëlle TERNON

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer

Le conseil municipal est enregistré comme prévu par le règlement intérieur et personne ne s'y oppose.

Madame Le Maire indique que le Conseil Municipal se tient plus tôt que d'habitude pour des raisons organisationnelles car nous élisons les délégués pour les élections sénatoriales et que nous sommes soumis à des contraintes horaires pour envoyer les éléments à la Préfecture par voie électronique : il nous est demandé de les envoyer avant 22h30.

[Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 avril 2026](#)

Madame Le Maire précise que ce Conseil Municipal portait sur les éléments du budget. La signature du Procès-verbal permettra ensuite de le publier pour que tous puissent en prendre connaissance.

Monsieur Gras arrive pendant la signature du PV à 20h09. Il constate qu'il manque un certain nombre de conseillers municipaux de l'opposition et indique qu'il n'est apparemment pas le seul à avoir loupé l'horaire de 20h. Madame le Maire lui précise que

nous avons attendu 6 minutes et qu'ensuite, nous avons commencé, mais qu'il n'a rien loupé d'important.

Monsieur Gras constate que le PV est en cours de signature et annonce qu'il avait un certain nombre de choses à dire sur le PV. Madame le Maire lui précise qu'il vient d'arriver, que la signature est en cours, et que nous allons procéder au vote, mais qu'avant le vote, il aura la possibilité de faire des observations s'il le souhaite. Madame le Maire constate que ni Madame Fontaine ni Monsieur Gras ne signent le PV et leur demande confirmation que ni l'un ni l'autre ne souhaitent le signer. Monsieur Gras répond qu'ils ne l'approuvent pas et qu'ils ne le signeront donc pas. Madame le Maire en prend acte. La signature se termine et avant qu'il soit procédé au vote, Madame le Maire donne la parole à Monsieur Gras afin qu'il puisse formuler ses observations.

Monsieur Gras confirme et déclare qu'il y a un certain nombre de choses qui ne peuvent pas figurer dans le procès-verbal d'après l'article 2121-15 du CGCT qui précise ce qui doit être et ce qui ne doit pas être dans un procès-verbal. Dans ce qui doit y être, il doit y avoir l'ordre du jour alors qu'il est absent, ou en tout cas pas présent en totalité, les délibérations, le rapport sur le budget qui n'a pas été joint en annexe et qu'il serait intéressant d'avoir en annexe pour que les Boschervillais puisse le prendre en compte. Il indique ensuite qu'il y a des choses qui ne peuvent pas être rapportées dans un procès-verbal, notamment le comportement des gens puisque comme cela s'appelle un procès-verbal, c'est ce qui est dit et pas ce qui est fait qui doit être rapporté. Il cite quelques exemples : « Monsieur Gras coupe la parole de Madame le Maire qui demande à terminer son propos ». Selon Monsieur Gras, cela est très bien mais n'apporte rien au PV et surtout, que s'il a coupé la parole, il faut dire pourquoi. Il poursuit en indiquant qu'on frise le ridicule avec la phrase « A l'exception de Monsieur Gras et de Madame Boivin, les élus et l'assemblée applaudissent Madame Lefebvre ». Il précise qu'il a demandé en plaisantant à Monsieur Mastroieni qu'il lui fasse écouter ce passage pour qu'il puisse juger si c'était réel ou pas, mais indique qu'il considère que là, on est complètement à côté de ce que doit être un PV. Il poursuit en indiquant que des suppositions sont faites, qu'on le fait parler et qu'on pense ce qu'il dit en citant la phrase : « l'objectif est de critiquer la ligne de budget à 35 000€, tandis qu'à ses dires, 10 000€ seraient suffisants ». Il dit qu'on lui prête une intention qu'il n'a jamais exprimée au sein de l'assemblée. Il considère que cela n'est pas très correct et que l'opposition ne pourra donc pas signer le procès-verbal qui ne correspond pas à l'article de loi comme il le devrait. Il conclut en disant qu'à l'avenir, l'opposition souhaite que le procès-verbal corresponde à la loi et qu'on cesse ce genre de « Monsieur Gras n'applaudit pas », « Madame Boivin n'applaudit pas ». Il interroge le Conseil Municipal : « on est d'accord que c'est procès-verbal ? On y rapporte ce qui est dit verbalement ? Pas le comportement des gens. Est-ce qu'on va mettre Madame le Maire se gratte la tête, Madame le Maire regarde le plafond, ou je ne sais pas, Madame le Maire n'écoute pas, c'est pour ça que j'ai été obligé de vous interrompre la dernière fois, c'est parce que vous n'écoutez pas ce que je disais ? Non,

on ne met pas ça, c'est un procès-verbal, on rapporte ce qui est dit. On rapporte les débats, on essaie de synthétiser et de faire une peu moins de verbatim surtout quand ce n'est que l'opposition qui parle. »

Madame le Maire lui confirme que c'est noté, mais qu'une nouvelle fois, nous n'avons pas la même lecture des dispositions légales. Monsieur Gras l'interrompt et Madame le Maire lui indique qu'il n'a pas à l'interrompre et que d'ailleurs elle ne l'a pas interrompu. Elle le remercie de la laisser terminer son propos en lui précisant que manifestement l'histoire a démontré que parfois il avait tort mais qu'elle y reviendrait un peu plus tard. Monsieur Gras l'interrompt de nouveau et elle lui demande à nouveau de cesser de l'interrompre. Madame le Maire précise sur l'article 2121-15 du CGCT, que les éléments qui doivent être mentionnés au procès-verbal sont une liste qui est non exhaustive et non limitative. La jurisprudence est très claire en la matière, il est possible de noter des éléments qui sont non verbaux : la preuve en est que lorsque l'on vote, c'est non verbal et pour autant, on le transcrit au PV. C'est donc la preuve que les éléments de non verbal peuvent être notés, ce qui est le cas. Elle indique à Monsieur Gras qu'en revanche, il a tout à fait le droit de considérer que ce procès-verbal est irrégulier et contrevient aux dispositions légales, auquel cas elle l'invite une nouvelle fois à saisir le tribunal administratif pour contester cela devant le magistrat du contentieux de la légalité des actes administratifs. Elle lui confirme qu'en l'état, elle n'a pas la même analyse que lui et qu'elle continuera donc de procéder de la sorte pour les prochains procès-verbaux.

Monsieur Gras lui demande de lui transmettre l'ensemble de la jurisprudence relative à cet article de loi. Madame le Maire lui répond qu'elle n'est pas son conseil juridique, et qu'elle n'est pas là pour faire des recherches de jurisprudence pour lui ; si Monsieur Gras estime que c'est illégal, c'est à lui de le faire et d'agir en conséquence de cause. Monsieur Gras affirme alors que Madame le Maire n'a pas fait les recherches de jurisprudence, ce que conteste Madame le Maire. Monsieur gras lui réitère dans ce cas sa demande de lui transmettre les éléments.

Madame Boivin entre dans la salle du conseil Municipal à 20h15.

Monsieur Gras demande à nouveau à Madame le maire de transmettre les éléments de jurisprudence, puisqu'elle a fait la recherche. Madame le Maire s'adresse à Madame Boivin et lui explique que l'horaire a été avancé, même s'il est moins pratique, car il y a des exigences de transmission pour les élections des délégués sénatoriaux. Madame Boivin indique qu'elle n'a pas fait attention, et Madame le Maire lui confirme qu'il n'y a pas de problème. Elle lui précise que le procès-verbal du précédent conseil municipal a été signé et lui demande si elle souhaite le signer avant qu'on le vote sachant que Madame Seraphin Fontaine et Monsieur Gras ont refusé de le signer, et que Monsieur Gras a expliqué pourquoi. Elle confirme qu'elle ne souhaite pas le signer et qu'elle s'aligne aux décisions de ses collègues.

Madame Boivin indique que Madame Gagnage va arriver mais que normalement les conseils municipaux sont à 20h30.

Approuvé par 15 voix pour (Caroline AGEZ, Frédéric BERLAND, Edith BOULNOIS, Guillaume BRUNEVAL, Aurélie DOWNES, Jacques HÉLIN, Marie LEROUX, Astrid MESNAGE, Stéphane MIGNOT, Fabrice MILLOZ, Aldric OFFROY, Anaëlle TERNON, Jean-Charles MASTROIENI par pouvoir à Fabrice MILLOZ, Fabienne JOUEN-LABOUS par pouvoir à Astrid MESNAGE, Aurélie LEMIRE par pouvoir à Edith BOULNOIS), **0 voix contre et 3 abstentions** (Fabien GRAS, Béatrice BOIVIN, Sylvie SERAPHIN-FONTAINE).

Elections sénatoriales - Désignation des délégués des Conseillers Municipaux

Madame le Maire explique que nous devons désigner parmi les conseils municipaux des délégués titulaires et suppléants qui vont procéder aux élections pour les sénatoriales (élections indirectes) qui auront lieu le dimanche 27 septembre 2026 selon l'arrêté du 21 mai 2026. Elle précise qu'à Saint-Martin-de-Boscherville, compte tenu du nombre d'habitants, nous devons désigner 5 délégués et 3 suppléants, qui doivent impérativement être présents le 27 septembre 2026. Elle indique qu'une liste est présentée par la majorité dans ce cadre, comme suit : Fabienne Jouen-Labous, Frédéric Berland, Marie Leroux, Jacques Hélin, Astrid Mesnage, Jean-Charles Mastroieni, Anaëlle Ternon et Fabrice Milloz. Elle précise que la liste doit respecter le principe de la parité avec l'alternance comme cela était le cas pour les élections municipales. La désignation des titulaires et des suppléants se fait sur une même liste, sans débats, à la représentation proportionnelle et sans panachage, à vote et bulletin secret. Elle demande si l'opposition souhaite présenter une liste, ce que confirme Madame Boivin, dans l'ordre suivant : Béatrice Boivin, Fabien Gras et Sylvie Fontaine.

En application de l'article L2121-7 du CGCT, Madame Aurélie Lefebvre est désignée en qualité de secrétaire et sont désignés, tel que l'impose le texte les deux personnes les plus jeunes et les deux personnes les plus âgées du conseil municipal pour procéder à la bonne tenue de l'urne, étant précisé que Madame le Maire ne compte pas dans la nomination de ces personnes. Les personnes les plus jeunes sont Guillaume Bruneval et Léa Gagnage mais cette dernière n'étant pas arrivée, Guillaume Bruneval et Anaëlle Ternon procéderont à la gestion de l'urne. Monsieur Hélin et Madame Boivin étant les deux personnes les plus âgées du Conseil Municipal, elles procéderont également au suivi de l'urne.

Madame le Maire rappelle que deux listes sont présentées, et que chacun dispose de deux bulletins, que le papier doit être plié pour que les noms ne soient pas visibles, et qu'elle appellera les élus dans l'ordre du tableau pour procéder au vote. Madame

Gagnage arrive à 20h21 mais la délibération ayant commencé, elle ne peut participer au vote.

Les élus sont appelés les uns après les autres et procèdent tour à tour au vote. Madame le Maire informe Madame Gagnage qu'elle ne peut pas voter puisqu'elle n'était pas présente au début de la délibération et qu'en conséquence, elle a été notée absente au début de la lecture de la délibération. Madame Boivin conteste cette décision et indique qu'elle avait prévenu que madame Gagnage arrivait. Madame le Maire confirme que Madame Gagnage n'était pas là au début de la délibération. Monsieur Gras intervient pour dire que cette décision est faite exprès pour que l'opposition n'ait aucun délégué élu, ce que madame le Maire conteste en précisant que cela ne change strictement rien et que l'opposition aura quoiqu'il arrive un délégué sénatorial. Elle reprecise que nous avons attendu 6 minutes au-delà de l'heure de convocation pour démarrer le conseil municipal mais que Madame Gagnage est arrivée après le début de la lecture de cette décision et que cela ne lui permet pas de voter. Elle s'appuie sur le fait que Monsieur Gras a rappelé l'importance des règles et indique qu'elle est navrée de ne pas pouvoir faire voter Madame Gagnage.

Madame le Maire déclare que le scrutin est clos, que les membres du bureau électoral vont procéder au dépouillement des bulletins de vote. Elle rappelle que si des bulletins sont nuls ou blancs, ils devront être signés au dos. Madame Boivin indique que nous pourrions noter 3 bulletins pour la liste de l'opposition et 15 pour la liste principale sans avoir besoin de compter les bulletins. Madame le Maire demande à Madame Boivin de rester jusqu'à la fin du vote. Il est procédé au dépouillement puis au comptage des bulletins. Aucun bulletin nul ou blanc n'est relevé. 18 bulletins sont comptés, correspondant aux suffrages exprimés, dont 15 pour la liste de Madame Jouen-Labous et 3 pour la liste de Madame Boivin. Madame Boivin indique ce formalisme lui semble ridicule ; Madame le Maire lui dit que ce formalisme est celui qui est requis, surtout pour des élections à importance nationale. Elle précise que conformément à la calculette qui donne le nombre de postes, cela signifie qu'il y aura 4 délégués (les quatre premiers de la liste de Madame Jouen-Labous) et 1 délégué de la liste de Madame Boivin (soit Madame Boivin) et 3 suppléants sur la liste de Madame Jouen-Labous. Les délégués seront donc Madame Jouen-Labous, Monsieur Berland, Madame Leroux, Monsieur Hélin, Madame Boivin. Les 3 suppléants seront : Monsieur Mastroinei, Madame Ternon et Monsieur Milloz.

Il est 20h31 et Madame le Maire déclare que les élections sénatoriales sont terminées. Elle fait procéder à la signature du procès-verbal par les quatre membres du bureau.

[Conseil Municipal - Approbation du règlement intérieur](#)

Madame le Maire précise que le règlement intérieur précédemment voté par l'ancien conseil municipal est valable pendant une durée de six mois à la suite des élections municipales. Un nouveau règlement intérieur doit donc être voté. Elle précise que les élus de la majorité se sont grandement appuyés sur celui qui existait déjà et y ont apporté quelques modifications très à la marge, plutôt de forme que de fond. Ce règlement intérieur a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal de sorte que tout le conseil municipal a pu en prendre connaissance en temps utile, et qu'il sera évidemment rendu public.

Avant qu'il soit procédé au vote, Monsieur Gras confirme qu'il connaît particulièrement bien ce règlement intérieur qui s'appuie en effet sur ce qui avait été fait précédemment. Il indique l'avoir revu assez en détail mais que ce règlement intérieur a besoin d'être revu en profondeur, y compris dans les parties qui n'ont pas été modifiées, car il y a noté des incohérences, des choses qui mériteraient d'être modifiées. Il propose donc deux solutions pour travailler : faire ce que propose la minorité et organiser un groupe de travail, qui permettra de se mettre d'accord avant le mois de septembre ou débattre en séance d'une liste considérable de choses qui sont à modifier ou de choses qui pourraient y être ajoutées avant de passer au vote. Il déclare que nous avons 6 mois pour le faire et qu'il n'ira pas dire s'il y a six mois et une semaine que nous n'avons pas de règlement intérieur.

Madame le Maire répond qu'elle n'a reçu aucune observation sur le règlement intérieur en amont, et demande à Monsieur Gras de confirmer qu'il estime ne pas avoir eu le temps de faire ses observations, ce qu'il confirme. Monsieur Gras propose un groupe de travail et donne deux exemples de points à ajouter : les moyens accordés en termes de communication et autres à l'opposition, les moyens et comment est mise en place la protection des élus. Madame le Maire accepte de reporter cette délibération au Conseil municipal de la rentrée, tenant compte que Monsieur Gras n'a pas eu le temps de faire valoir ses observations, et confirmant que nous avons tout intérêt en effet à le réfléchir ensemble. Elle demande à Monsieur Gras si cela lui convient ; il confirme qu'il souhaite que soit mise en place un groupe de travail et ajoute qu'il aimerait que 2 personnes de l'opposition puissent y prendre part, ce que Madame le Maire accepte.

Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Madame le Maire donne la parole à Madame Ternon. Cette dernière indique que lors du conseil municipal qui s'est tenu le 10 avril, ont été nommés les membres d'un certain nombre de commissions, dont la commission de contrôle des listes électorales. Dans cette commission, doivent figurer trois conseillers et deux suppléants issus de la liste de la majorité ainsi que deux conseillers et deux suppléments issus de la liste de

l'opposition. Il faut également que les membres de cette commission respectent l'ordre du tableau. Or cela n'a pas été le cas, et un membre de trop avait été nommé parmi les suppléants de la liste issue de la majorité. Il s'agit d'un point de pure forme qui n'avait jamais fait l'objet de remarques auparavant, mais qui doit être régularisé. Pour ce faire, et sans que cela ne change quoi que ce soit pour l'opposition en termes de nombre ou de nom des membres, Madame Ternon propose de nommer dans la commission de contrôle des listes électorales, dans l'ordre, en tant que titulaires : Fabienne Jouen-Labous qui sera la présidente de cette commission, Aldric Offroy, Guillaume Bruneval, Sylvie Séraphin-Fontaine et Fabien Gras. Et en tant que suppléants : Jacques Hélin, Caroline Agez, Béatrice Boivin et Léa Gagnage.

Approuvé par 19 voix pour (Caroline AGEZ, Frédéric BERLAND, Béatrice BOIVIN, Edith BOULNOIS, Guillaume BRUNEVAL, Aurélie DOWNES, Léa GAGNAGE, Fabien GRAS, Jacques HÉLIN, Marie LEROUX, Astrid MESNAGE, Stéphane MIGNOT, Fabrice MILLOZ, Aldric OFFROY, Sylvie SÉRAPHIN-FONTAINE, Anaëlle TERNON, Jean-Charles MASTROIENI par pouvoir à Fabrice MILLOZ, Fabienne JOUEN-LABOUS par pouvoir à Astrid MESNAGE, Aurélie LEMIRE par pouvoir à Edith BOULNOIS), **0 voix contre et 0 abstentions**

Métropole - Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Madame le Maire donne la parole sur ce sujet à Madame Ternon qui indique qu'il s'agit de mettre en application de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts par lequel les métropoles doivent constituer une commission pour contrôler les transferts de charges qui sont opérés entre les communes qui en sont membres et la métropole elle-même. La Métropole Rouen Normandie a précisé ses conditions d'attribution de sièges, à savoir 3 sièges pour les communes de plus de 50 000 habitants, 2 sièges pour les communes de plus de 10 000 habitants et 1 siège pour les autres. A ce titre, la commune de Saint-Martin-de-Boscherville disposera donc d'un siège dans cette commission, et Madame Ternon indique qu'elle a proposé sa candidature, en tant qu'adjointe en charges des finances. Madame le Maire propose de nommer Madame Ternon comme titulaire de cette commission.

Approuvé par 18 voix pour (Caroline AGEZ, Frédéric BERLAND, Béatrice BOIVIN, Edith BOULNOIS, Guillaume BRUNEVAL, Aurélie DOWNES, Léa GAGNAGE, Fabien GRAS, Jacques HÉLIN, Marie LEROUX, Astrid MESNAGE, Stéphane MIGNOT, Fabrice MILLOZ, Aldric OFFROY, Sylvie SÉRAPHIN-FONTAINE, Jean-Charles MASTROIENI par pouvoir à Fabrice MILLOZ, Fabienne JOUEN-LABOUS par pouvoir à Astrid MESNAGE, Aurélie LEMIRE par pouvoir à Edith BOULNOIS), **0 voix contre et 1 abstention** (Anaëlle TERNON)

Monsieur Gras prend la parole pour indiquer qu'il faisait précédemment partie de cette commission et que l'important n'est pas d'y aller, mais de savoir ce qu'on y veut, autrement dit dans quelle optique on y va et avec qui on s'allie. Madame le Maire l'invite à faire part de son expérience à ce titre à Madame Ternon.

Ecole - Versement des attributions 2026 pour la coopérative scolaire

Madame le Maire donne la parole à Madame Downes. Cette dernière indique qu'il n'y a pas de surprise sur ce point puisque les montants sont ceux qui ont été présentés au dernier conseil municipal, dans le budget. Il s'agit simplement aujourd'hui de voter le versement de ces attributions. Elle rappelle que les montants sont de 2700€ pour l'école maternelle et 8500€ pour l'école élémentaire.

Madame le Maire précise que les fournitures scolaires restent dans le budget communal puisque les factures sont directement réglées par la mairie, à l'inverse de la coopérative scolaire qui, sort du budget communal et est pleinement gérée par l'école. Elle ajoute que la coopérative scolaire sert globalement pour les voyages et les sorties scolaires.

Approuvé par 19 voix pour (Caroline AGEZ, Frédéric BERLAND, Béatrice BOIVIN, Edith BOULNOIS, Guillaume BRUNEVAL, Aurélie DOWNES, Léa GAGNAGE, Fabien GRAS, Jacques HÉLIN, Marie LEROUX, Astrid MESNAGE, Stéphane MIGNOT, Fabrice MILLOZ, Aldric OFFROY, Sylvie SÉRAPHIN-FONTAINE, Anaëlle TERNON, Jean-Charles MASTROIENI par pouvoir à Fabrice MILLOZ, Fabienne JOUEN-LABOUS par pouvoir à Astrid MESNAGE, Aurélie LEMIRE par pouvoir à Edith BOULNOIS), **0 voix contre et 0 abstentions**

Métropole - Contribution communale 2026 au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

Madame le Maire donne la parole à Madame Downes qui explique qu'il s'agit de voter le montant que la commune va donner à ce fonds d'aide aux jeunes, sachant que c'est un fonds qui peut être sollicité dans le cadre de jeunes en difficulté, pour de l'hébergement ou pour la prise en charge des besoins du quotidien. Elle indique que pour l'année 2025, il n'y a pas eu de dépense de la part de la commune, mais que nous souhaitons proposer une contribution à hauteur de 0.23€ par habitant ce qui fait au total 356.73€.

Madame le Maire précise qu'en 2025, ce fond a été mobilisé pour 558 jeunes, pour un montant de 296 857 euros et que la commune avait déjà soutenu ce dispositif les années précédentes. Elle précise à la suite d'une question de Monsieur Gras que la somme proposée pour 2026 est bien prévue au budget.

Approuvé par 19 voix pour (Caroline AGEZ, Frédéric BERLAND, Béatrice BOIVIN, Edith BOULNOIS, Guillaume BRUNEVAL, Aurélie DOWNES, Léa GAGNAGE, Fabien GRAS,

Jacques HÉLIN, Marie LEROUX, Astrid MESNAGE, Stéphane MIGNOT, Fabrice MILLOZ, Aldric OFFROY, Sylvie SÉRAPHIN-FONTAINE, Anaëlle TERNON, Jean-Charles MASTROIENI par pouvoir à Fabrice MILLOZ, Fabienne JOUEN-LABOUS par pouvoir à Astrid MESNAGE, Aurélie LEMIRE par pouvoir à Edith BOULNOIS), **0 voix contre et 0 abstentions**

Projet de plantation d'arbres – Demande de subvention

Madame le Maire donne la parole à Aldric Offroy. Ce dernier explique que le Conseil Général a invité notre commune à se pencher sur ce sujet et à déposer un dossier de demande de subventions au plus tard le 30 juin 2026. Un cahier des charges a été présenté et encadre la taille du projet à un montant compris entre 5 000€ et 50 000€. Cet ambitieux projet cible la plantation de 125 000 arbres sur l'ensemble du département, ce qui est un effort considérable, justifié par le fait que le Conseil Général de Seine-Maritime a l'ambition de devenir pilote en matière de plantation d'arbres d'ici 2030. Monsieur Offroy explique que les membres de la majorité ont été très enthousiastes à l'idée de mener ce projet, et qu'un groupe de travail a donc été constitué avec Astrid Mesnage, Fabienne Jouan-Labous, Jean-Charles Mastroieni, Frédéric Berland et Fabrice Milloz. Concernant l'implantation du projet, Monsieur Offroy précise nous avons décidé d'utiliser la friche qui se situe derrière les deux terrains de foot et qui s'étend vers la déchetterie, jusqu'à la petite mare, la partie entre la mare et la déchetterie étant conservée pour servir de parking lors des grandes manifestations. Sur cette friche, d'une taille d'environ un hectare sera planté dans un premier temps un verger conservatoire, composé de 50 arbres fruitiers, dont 20 pommiers, 10 cerisiers, 10 pruniers et 10 poiriers.

Monsieur Offroy explique que nous sommes rapprochés de M. Potier, de la pépinière d'Arlone, qui expose depuis de nombreuses années à Jardin l'Éveil dans le domaine abbatial et qui est un grand professionnel du végétal. Il a été décidé, dans ce verger, de planter des arbres locaux, présents sur notre territoire depuis le 15^e siècle, avec dans l'idée de continuer à abonder la route de fruits. L'implantation sera faite à proximité de l'école, de la mairie et du centre du village. Dans cet appel à projet, il a été décidé aussi de faire un effort tout particulier sur l'implantation de saules têtards, pour continuer le travail entamé le long de la déchetterie. Ce projet est conforme à l'identité de notre village. Le choix a été fait également dans ce projet de ne pas planter que des arbres fruitiers, mais aussi des arbres d'ornement, une cinquantaine environ. Au total, ce sont près une centaine d'arbres, tous d'espèces locales qui seront plantés, dans un projet très ambitieux. Ce projet sera monté avec les habitants ; il a été présenté à Madame Anteaume, directrice de l'école, qui était très enthousiaste car ce projet s'inscrit parfaitement dans le projet pédagogique qu'elle élabore depuis longtemps. Monsieur Offroy précise enfin que nous avons mis aussi en réseau les jardins partagés et l'association pomologique. Et que nous souhaitons évidemment, lors de l'implantation,

lors d'événements de récolte, de taille, associer les boschervillais qui le souhaitent, et les enfants.

Les montants retenus sont les suivants :

- 8 526 euros pour l'achat d'arbres
- 1416 euros pour l'achat de terreau, parce que cette friche étant un remblai, il faudra amender en apportant beaucoup de matériaux
- 12 353 euros pour la plantation, en faisant appel à une association basée dans l'Eure
- 1 005 euros pour l'achat de matériel, piquets, protection
- Nous attendons encore le devis de communication (panneaux, ...)

Soit un total TTC de 27 960 euros, sachant que le département en subventionne 50%.

Madame le Maire reprend la parole pour remercier tous les contributeurs pour les travaux menés et indiquer qu'il y avait une urgence à présenter ce projet en conseil municipal pour des raisons de délais puisque la possibilité d'obtenir une subvention arrive à échéance à la fin du mois. C'est également pour cette raison qu'un groupe de travail a rapidement été mis en place. Elle conclut en indiquant que ce projet nous paraissait, très intéressant pour le village, avec un coût qui, in fine, avec la subvention, reste tout à fait raisonnable.

Elle donne ensuite la parole à Monsieur Gras qui indique que l'opposition a été assez surprise de la démarche : si elle est tout à fait favorable à planter des arbres, elle s'étonne que la majorité ait créé une commission travaux et que cette dernière n'ait pas été sollicitée alors que ce projet entre tout à fait dans son scope. Madame le Maire lui confirme qu'une commission travaux a été initiée mais que ce projet n'a rien à voir avec la commission travaux. Monsieur Gras réaffirme : « C'est un projet, ce sont des travaux. La commission n'est pas réunie. Je ne sais pas quand la commission travaux sera réunie. Peut-être si on construit un building je ne sais pas ? Et on est en plein dans la notion de groupe de travail. On en parlait tout à l'heure dans le nouveau règlement intérieur. On n'a pas été, ne serait-ce qu'un millième de seconde, invité à ce groupe de travail. Voilà, donc c'est absolument opaque, vous allez travailler entre vous, c'est très bien. J'avoue que le projet me paraît assez bien construit, même s'il aurait été intéressant aujourd'hui de nous présenter l'ensemble du dossier. » Il regrette d'apprendre au conseil municipal la surface envisagée.

Madame le maire lui répond qu'il était en possession des éléments de délibération, notamment des chiffres, ce que Monsieur Gras conteste en disant qu'il n'avait pas connaissance du nombre d'arbres à planter. Il confirme en revanche qu'il avait bien reçu le prix du terreau, des arbres, des plantations, et des piquets. Mais il ne savait pas que ce projet se ferait derrière la mairie, dans le marais. Il indique qu'il y a également des terrains à gauche en partant vers la Seine, que ce terrain pourrait être intéressant pour

les arbres têtards plutôt que de les planter là où cela a été présenté. Il dit que tous ces éléments auraient pu être discutés, qu'il pense que la commission travaux était l'instance de représentation vraiment adéquate quand on monte un projet pour en discuter, et pouvoir justement présenter des propositions au conseil municipal. Il poursuit : « ça n'a pas été fait, ça a été fait de façon opaque en excluant l'opposition. On est une commune du parc, qu'est-ce qu'il en pense le parc ? Quel est son avis ? Sur les essences, sur les espèces, a-t-il été consulté ? A la métropole il y a également un service qui s'occupe de ça. Est-ce qu'à la métropole, le service qui s'occupe de ça, qui travaille conjointement avec le parc a été sollicité ? Parce qu'il faut savoir qu'on est une commune où il y a une particularité, on n'est pas la seule, on est une commune du parc et une commune de la métropole, donc il y a des services qui travaillent conjointement justement sur les arbres, sur les plantations, sur la résilience des espèces. Parce que quand on fait des espèces qui sont là depuis le 16e ou le 17e siècle, discutez-en avec le parc et avec la métropole, il y a des espèces qui ne pourront plus vivre avec les conditions climatiques dans notre région. Donc ils sont en train de rechercher des espèces qui seraient plus adaptées. »

Monsieur Offroy reprend la parole pour préciser que dans un premier temps, ce qui nous est demandé, c'est de remplir un dossier de demande de subvention. Monsieur Gras l'interrompt pour lui confirmer qu'il s'agit de monter un dossier, qu'il sait ce que c'est, qu'il en a fait beaucoup. Monsieur Offroy confirme qu'une fois qu'on aura l'arrêté de subvention, on travaillera ensemble. Madame le Maire reprecise qu'il y avait une urgence liée à la demande de subvention. Monsieur Gras demande quelle urgence de délai liée à la subvention il y a eu ? Il affirme que nous avons jusqu'à fin juin et demande depuis quand nous y travaillons ? Madame le Maire lui explique qu'il y avait une date imposée pour tenir un conseil municipal ce soir en raison des sénatoriales, comme dans toute la France, et que nous savions que nous ne pourrions pas réunir à nouveau un conseil municipal d'ici la fin juin parce que cela n'était matériellement pas possible. Elle réaffirme que l'objectif était de faire valider la délibération permettant de déposer un dossier de demande de subvention, ce qui n'empêche pas par la suite que les choses peuvent être réfléchies. Monsieur Gras indique que le projet est trop imprécis.

Madame le Maire indique qu'il reste difficile d'échanger avec l'opposition : « c'est compliqué aussi d'échanger avec vous dans la mesure où on ne vous voit pas. Par exemple, au cocktail des agents, on ne vous a pas vu. Au rendez-vous à l'abbatiale non plus. Quand j'ai fait des propositions de rendez-vous, vous n'étiez pas disponibles. Vous n'étiez pas non plus présents au 8 mai. Quand j'ai fait des propositions de main tendue pour que l'on se rencontre, ce n'était pas possible. Donc, c'est vrai que cela rend les choses compliquées. » Monsieur Gras lui demande s'il peut avoir une vie privée et affirme que Madame le Maire n'était pas non plus présente au 8 mai, ce qu'elle confirme. Monsieur Gras indique s'agissant du cocktail des agents qu'il a demandé quel était l'ordre du jour et qu'il lui a été répondu qu'il n'y en avait pas ; que l'opposition ne se

déplace que quand il y a des choses à discuter, pas pour des petits fours et pour trinquer. Madame Boivin indique que le cocktail a été annoncé comme une réunion de présentation aux agents et que les agents la connaissent suffisamment bien ; que ce n'est pas dans ce genre de présentation qu'on discute des projets. Monsieur Gras complète en disant qu'il s'agissait du départ à la retraite de Kim, mais qu'il ne le savait pas car cela n'était pas dans la communication, ce que madame Boivin confirme.

Madame le Maire lui répond qu'il reste difficile de communiquer, alors que lorsque nous communiquons de manière sereine, comme sur le règlement intérieur, les choses se passent bien. Monsieur Gras la coupe pour lui dire que cela se passerait bien s'il y avait eu une commission travaux. Madame le Maire procède au vote et confirme à nouveau, suite à plusieurs interruptions de Monsieur Gras que ce projet n'est pas l'objet de la commission travaux, que c'est son choix de le traiter dans un groupe de travail. Monsieur Gras lui demande quel est l'objet d'une commission ce à quoi Madame le Maire répond que nous aurons l'occasion d'en rediscuter en temps utiles.

Monsieur Gras précise qu'il n'est pas contre ce projet, mais contre ce principe.

Approuvé par 15 voix pour (Caroline AGEZ, Frédéric BERLAND, Edith BOULNOIS, Guillaume BRUNEVAL, Aurélie DOWNES, Jacques HÉLIN, Marie LEROUX, Astrid MESNAGE, Stéphane MIGNOT, Fabrice MILLOZ, Aldric OFFROY, Anaëlle TERNON, Jean-Charles MASTROIENI par pouvoir à Fabrice MILLOZ, Fabienne JOUEN-LABOUS par pouvoir à Astrid MESNAGE, Aurélie LEMIRE par pouvoir à Edith BOULNOIS), **4 voix contre** (Fabien GRAS, Béatrice BOIVIN, Sylvie SERAPHIN-FONTAINE, Léa GAGNAGE) **et 0 abstention**

Vidéoprotection

Madame le Maire propose alors au Conseil municipal d'ajouter une délibération qui n'était pas notée à l'ordre du jour, pour les mêmes raisons d'impératif temporel de subvention. Cette délibération est liée à la vidéoprotection. Dans un premier temps, elle sollicite donc l'autorisation du Conseil municipal d'ajouter une délibération relative au dossier de vidéoprotection.

Elle procède au vote mais Monsieur Gras interrompt le vote pour rappeler que les dossiers relatifs aux délibérations doivent être donnés 3 jours avant à l'ensemble des membres. Monsieur Gras demande si nous avons reçu les éléments 3 jours avant, ce à quoi Madame le Maire répond qu'ils ont été envoyés par e-mail. Madame Boivin précise que ces éléments ont été adressés hier. Monsieur Gras conteste, en disant qu'il n'a reçu qu'un devis. Madame le Maire confirme que c'est bien un devis qui a été envoyé et que Monsieur Gras connaît parfaitement le projet de subvention de la vidéoprotection puisque c'est lui qui en était en charge sous l'ancienne mandature, et qu'elle souhaite en

discuter. Monsieur Gras indique que ce sujet n'est pas à l'ordre du jour. Madame le Maire demande une dernière fois qui est contre l'ajout d'une délibération concernant la vidéoprotection. Monsieur Gras et Madame Boivin répondent qu'ils sont contre. Monsieur Gras demande à Madame le Maire de noter qu'il est contre la délibération parce qu'il n'est pas suffisamment informé.

Approuvé par 15 voix pour (Caroline AGEZ, Frédéric BERLAND, Edith BOULNOIS, Guillaume BRUNEVAL, Aurélie DOWNES, Jacques HÉLIN, Marie LEROUX, Astrid MESNAGE, Stéphane MIGNOT, Fabrice MILLOZ, Aldric OFFROY, Anaëlle TERNON, Jean-Charles MASTROIENI par pouvoir à Fabrice MILLOZ, Fabienne JOUEN-LABOUS par pouvoir à Astrid MESNAGE, Aurélie LEMIRE par pouvoir à Edith BOULNOIS), **4 voix contre** (Fabien GRAS, Béatrice BOIVIN, Sylvie SERAPHIN-FONTAINE, Léa GAGNAGE) **et 0 abstention**

Madame le Maire explique le sujet, pour que les habitants comprennent, puisque la vidéoprotection est un sujet qui anime les discussions au sein du village. Elle indique que c'est Monsieur Mastroieni qui a porté le projet, mais qu'elle prend la parole en son nom en son absence. Elle explique qu'au départ, lors de l'installation du nouveau Conseil municipal, il a fallu prendre connaissance de tous les éléments liés à la vidéoprotection et notamment entrer en contact avec les différents intervenants. Elle précise qu'il y a trois caméras sur la commune : une devant la mairie, une derrière la mairie et une au niveau du local communal. Ces caméras de vidéoprotection ne sont évidemment pas consultées en permanence. L'objectif, c'est de pouvoir les consulter en cas de commission rogatoire du juge d'instruction ou s'il y a une demande du procureur de la République en cas d'infraction constatée. Madame le Maire précise d'ailleurs que sous l'ancien conseil municipal, trois personnes avaient accès aux éléments de vidéoprotection. Aujourd'hui, seule elle y a accès, et elle ne les regarde pas. Madame le Maire précise aussi qu'il y a une traçabilité quand on consulte les vidéos, une sorte de mot de passe et qu'elle a pu, par exemple, voir qui avait consulté les caméras par le passé et à quelle date.

Ce sont des caméras qui, pour le moment, ont été posées à titre d'essai, et qui pouvaient avoir vocation à être pérennisées ou pas. Une demande de subvention avait été effectuée par l'ancien Conseil municipal auprès de la préfecture, qui ne cesse (encore cette semaine) de rappeler son soutien à ce titre. La demande de subvention avait été accordée sur un montant assez important qui, au départ, avait été estimé à 120 509,70 euros en 2023. Cette subvention a été accordée pour deux ans, et Madame Bourgaïs, anciennement maire, avait sollicité une prorogation d'un an en indiquant que dans la mesure où il y avait un renouvellement complet du conseil municipal possible et un désaccord entre les élus, elle sollicitait ce renouvellement. On arrive à la fin du mois, à l'échéance de cette subvention qui a été accordée, ce qui signifie que si la décision n'est

pas prise ce jour, la commune perd cette subvention puisqu'on ne pourra pas faire de nouvelle demande de prorogation.

Madame le Maire explique qu'aujourd'hui, notre volonté est de ne pas perdre cette subvention pour la simple et bonne raison que l'on pense qu'il y a un besoin. Nous nous sommes donc rapprochés de la société GIPS qui gère actuellement les caméras. Elle précise à ce titre que la caméra qui est devant la mairie n'est pas opérationnelle puisqu'elle n'est pas raccordée d'un point de vue électrique. Il a donc fallu se rapprocher de la Métropole, qui gère l'éclairage au sein de la commune, pour savoir comment on pouvait faire pour la raccorder.

Elle poursuit en disant que nous avons ensuite sollicité un certain nombre de devis, dont un premier qui concerne purement l'aspect vidéoprotection, qui est d'un montant de 42 930 euros TTC (à comparer au devis de 2023 d'un montant de 120 509,70 euros). Sachant que concernant ce devis, rien n'est arrêté, l'idée, est simplement de préserver la subvention. Il s'agit d'un devis pour 12 caméras dont les 3 existantes puisque celles-ci ne sont qu'en location. Ces 12 caméras sont destinées à la protection des lieux communaux et à la protection des entrées et sorties de la commune. À cela s'ajoutent des travaux d'électricité (gérés par la métropole, puisque les caméras sont raccordées aux lampadaires qui sont dans le périmètre de la Métropole). La Métropole a donc sollicité des devis, que nous avons mis un peu de temps à récupérer et qui seraient d'un coût de 15 000 euros HT soit 18 000 euros TTC pour les questions de nature électrique.

Madame le Maire rappelle que le montant de la subvention accordée par la préfecture était de 48 203,80 euros soit 40% du montant des travaux, ce qui signifie que sur les deux montants de devis évoqués, 40% seront pris en charge par la Métropole. Elle rappelle que des adaptations du devis pourront être faites en fonction des besoins sur site, et que le montant de cet investissement a bien été prévu dans le budget 2026 de la commune.

Elle indique que nous avons eu quelques débats notamment sur les raccordements électriques, puisque dans le cadre du procès-verbal qui avait été signé par Monsieur Gras, lors de la visite avec la société GIPS Alternative, il était noté que l'ensemble des caméras étaient opérationnelles et raccordées alors que ce n'était pas le cas. Monsieur Gras l'invite à bien relire la façon dont le PV est rédigé car il n'est pas indiqué que la caméra était raccordée alors qu'elle ne l'était pas ; Madame le Maire confirme qu'elle l'a relu et qu'elle pourra le lui envoyer. Madame le Maire précise aussi que nous souhaitons agir rapidement car la commune paye la location de cette caméra pour un montant, certes modeste (193,65 euros), ainsi que la 4G et la mise en place du serveur, alors même que la caméra n'est pas en fonction car elle n'est pas raccordée électriquement. Ce projet permettra également de solutionner ces choses. Même si les montants sont limités, Madame le Maire rappelle qu'il nous est arrivé parfois lors des conseils municipaux, d'avoir des débats animés pour des sommes qui sont faibles.

Madame le Maire demande à l'opposition si elle a des observations par rapport à cela puisque ce sujet animait déjà le conseil municipal précédent. Monsieur Gras lui répond qu'il ne comprend pas le dernier devis qu'il a reçu de la société GIPS, qui pour l'ensemble des caméras, était d'un montant d'environ 22 000 euros ; il demande s'il y a eu des changements de caméras. Madame le Maire lui indique que le montant total du devis est de 42 930 euros et confirme que dans ce projet, nous passons d'une location à une installation de celles existantes, ce que monsieur Gras conteste. Madame Boivin demande si ce devis offre la même couverture que celle choisie initialement avec l'entreprise GIPS, constatant que les prix ont évolué. Madame le Maire confirme que le précédent Conseil municipal avait contracté en fin d'année et que depuis, les modèles de caméras et les prix ont évolué. Madame Boivin demande confirmation que les prix ont baissé, ce à quoi Madame le Maire répond qu'en effet, les prix ont énormément baissé. Monsieur Gras demande dans ce cas pourquoi on passe de 22 000 euros dans le devis de novembre 2025 à 42 000 maintenant. Madame le Maire lui répond que le devis initial qui est en notre possession et sur lequel reposait la subvention est de 120 509 euros. Monsieur Gras et Madame Boivin indiquent que ce devis avait été fait il y a 3 ans, et qu'il parle du dernier devis, en novembre 2025. Il demande à Madame le Maire de lui donner le montant de ce devis ; Madame le Maire lui demande à son tour de communiquer ce montant, puisque c'était l'ancien conseil municipal qui l'avait réalisé, et qu'elle ne l'a pas à cet instant.

Madame le Maire précise que dans le devis réalisé par le précédent conseil municipal, il y avait moins de caméras, et que notre souhait a été d'en mettre plus pour pouvoir agir. Madame Boivin dit que c'est bien cela, que l'on a ajouté des caméras. Monsieur Gras poursuit en disant qu'il y a des modifications substantielles dans ce projet, qu'il comprend des travaux et demande encore une fois pourquoi la commission travaux n'a pas été réunie. Madame le Maire lui répond que pour la même raison que précédemment, elle estimait que ce n'était pas dans le cadre de la commission travaux. Monsieur Gras l'informe qu'on ne pourra pas travailler 7 ans comme cela, ce à quoi Madame le Maire lui répond qu'en effet, nous ne travaillerons pas 7 ans comme cela puisque par définition, nous reprenons pour l'instant des dossiers qui étaient portés par l'ancien conseil municipal, avec des subventions qui arrivent à échéance 2 mois après notre installation. Monsieur Gras la reprend en lui disant qu'il ne s'agit pas de deux mois car il faut compter avril, mai et juin. Madame le Maire lui concède 3 mois.

Elle précise par ailleurs qu'il fallait déjà récupérer les codes d'accès ainsi que les coordonnées des prestataires, ce qui a été relativement compliqué, comme Monsieur Gras le sait. Monsieur Gras affirme qu'il n'y avait aucune difficulté à récupérer les codes d'accès car les dossiers sont papier chez Aurélie Lefebvre. Madame le Maire lui dit qu'il fallait également récupérer les coordonnées des prestataires, et qu'elle ne souhaite pas redétailler tout cela.

Monsieur Gras dit qu'il va nous dire exactement à combien était le devis, mais ne donne pas le montant. Puis il revient sur le fait que quand on change un projet, on doit réunir la commission travaux. Il demande qui nous a conseillé pour mettre plus de caméras. Madame le Maire indique que les différents interlocuteurs que nous avons consultés, c'est-à-dire la préfecture, le pôle de proximité de la Métropole et la société Gips Alternative. Elle complète en disant que bien sûr, nous avons aussi échangé avec la gendarmerie de Duclair, qui avait déposé un certain nombre d'éléments de sécurité.

Monsieur Gras s'interroge sur le fait que nous avons toutes ces informations-là. Il reprend : « Vous nous demandez de délibérer ce soir, quand je dis qu'on est insuffisamment informés, vous le dites vous-même. On est obligé de poser des questions, il n'y a pas eu de commission de travaux. On arrive là, on nous balance le truc. D'ailleurs, sur quoi on délibère ? Je n'ai toujours pas compris. »

Madame le Maire lui confirme qu'elle demande de délibérer sur les deux montants qui ont été communiqués, à savoir 15 000 euros et 42 930 euros. Monsieur Gras dit qu'on délibère sur un montant proposé par ... Madame Boivin complète sa phrase : « un groupe de travail ». Madame le Maire conteste et indique que le montant est proposé par les devis que nous avons. Monsieur Gras redit que ce montant n'a pas fait l'objet d'une réunion de la commission travaux. Madame le Maire lui confirme que c'est exact. Monsieur Gras lui repose la question : « Vous nous demandez quoi en fait ? De donner un chèque en blanc ? Vous demandez un chèque en blanc aux membres du conseil municipal ? »

Madame le Maire s'appuie sur cette transition toute trouvée et annonce qu'elle nous demande aujourd'hui de voter ces deux devis. Madame Boivin indique qu'elle n'est pas contre le projet mais contre pour le principe. Monsieur Gras complète en disant qu'il est contre car il y a plus d'un doublement du budget prévu par l'ancien conseil municipal. Monsieur Gras s'étonne à nouveau de la façon de fonctionner et indique qu'on n'a jamais vu ça.

Monsieur Offroy interpelle Monsieur Gras et Madame Boivin en leur disant que lorsqu'il était dans l'opposition, la commission travaux n'était pas toujours réunie. Madame Boivin conteste et affirme qu'il a toujours été invité aux commissions. Monsieur Offroy reprend la parole : « j'ai été 10 ans conseiller municipal, 7 ans dans la majorité et 3 ans dans l'opposition. La commission travaux était réunie pendant les 3 dernières années, une fois par an. Une fois par an. Ou alors pas officiellement ». Madame Boivin lui répond : « La dernière année, pourquoi ? Parce que tu ne venais plus. Tu avais quitté le conseil. Tu étais démissionnaire ». Monsieur Offroy conteste et indique qu'il ne parle pas de la dernière année où il avait démissionné, évidemment. Il réaffirme qu'il n'a jamais été convié à la commission travaux plus d'une fois par an. Madame le Maire confirme : « on sait bien qu'entre ce qui est dit et ce qui a été fait, il y a quand même une marge ».

Elle demande maintenant de voter sur l'autorisation de déposer cette demande de subvention selon ces devis. Monsieur Gras interrompt le vote pour dire qu'on ne sait même pas ce qu'il y a dans les devis. Il dit qu'on nous parle de travaux électriques ; il demande si on est bien sur une infrastructure qui appartient à la Métropole, ce que Madame le Maire confirme. Il demande pourquoi c'est à la commune de Saint-Martin de financer cette partie-là. Madame le Maire lui explique qu'en l'état, il n'a pas été dit que la commune allait tout financer sur l'éclairage. Elle répète qu'il a été dit qu'on allait faire des demandes de subventions, ce qui n'est pas exactement la même chose. Monsieur Gras reprend en indiquant qu'on nous demande de voter sur 42 000 euros plus 18 000 euros, et d'autoriser à faire des demandes de subventions alors qu'on ne sait même pas comment c'est réparti. Madame le Maire confirme qu'elle a demandé de voter sur ces montants-là et d'autoriser à faire des demandes de subventions. Monsieur Gras redemande comment sont répartis les 18 000 euros entre la commune et la Métropole, jugeant que c'est assez nébuleux.

Madame le Maire réexplique que pour le moment, on a posé les devis sur la table et qu'elle a sollicité un vote pour être autorisée à demander des subventions. Monsieur Gras parle en même temps qu'elle pour dire qu'elle n'est pas capable de lui répondre sur ce que la commune va dépenser ; il dit on lui demande de voter des choses alors qu'on ne sait pas ce que la commune va dépenser. Madame le Maire termine son propos en indiquant que la commune ne dépensera pas plus de 60% de ces montants-là, puisque nous avons déjà une autorisation de subvention à hauteur de 40% par la Préfecture. Monsieur Gras la coupe pour dire que ce montant-là, l'ancien conseil municipal l'avait déjà avant. Madame le Maire confirme que 60% sera donc le montant maximum, et que pour le reste, une demande sera faite auprès de la Métropole, qui nous accompagne à ce titre. Monsieur Gras indique à nouveau qu'on demande de voter sur des montants qu'on ne maîtrise pas. Madame le Maire tente de mettre un terme à cette conversation. Monsieur Gras la coupe à nouveau : « non mais il n'y a pas de « aller », Madame le Maire, ça m'inquiète, vous êtes incapable de nous dire ce que la commune va dépenser ». Madame le Maire réaffirme : pas plus de 60% de ces deux montants-là.

Approuvé par 14 voix pour (Caroline AGEZ, Frédéric BERLAND, Edith BOULNOIS, Guillaume BRUNEVAL, Aurélie DOWNES, Jacques HÉLIN, Marie LEROUX, Astrid MESNAGE, Stéphane MIGNOT, Fabrice MILLOZ, Aldric OFFROY, Anaëlle TERNON, Fabienne JOUEN-LABOUS par pouvoir à Astrid MESNAGE, Aurélie LEMIRE par pouvoir à Edith BOULNOIS), **5 voix contre** (Jean-Charles MASTROIENI par pouvoir Fabrice MILLOZ, Fabien GRAS, Béatrice BOIVIN, Sylvie FONTAINE, Léa GAGNAGE) **et 0 abstention**

Questions diverses :

Madame le Maire rappelle :

- Que les membres du Conseil municipal, notamment de l'opposition, mais aussi les habitants, ont la possibilité d'adresser en amont du Conseil un certain nombre de questions.
- Que le fait d'inscrire à l'ordre du jour ces questions est à la main du maire.
- Qu'elle a reçu une bonne dizaine de questions de l'opposition et un certain nombre de questions d'un habitant.
- Qu'elle n'a pas repris certaines questions car elle estimait y avoir déjà répondu.
- Que d'autres questions étaient englobées de manière plus générale puisque c'était des points qui étaient relatifs aux travaux en cours.
- Et enfin, que d'autres questions qui sont posées n'étaient, à son sens, pas d'actualité ou pas pertinentes à ce stade pour éviter que le conseil municipal se disperse.

Elle indique que sur ces questions diverses, la vidéoprotection est devenue hors sujet puisque finalement elle est devenue une délibération. Monsieur Gras reprécise qu'elle est devenue une délibération mais qu'elle n'avait pas été mise à l'ordre du jour.

a. Sécurité routière

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Berland pour un point global sur les éléments de sécurité routière.

Monsieur Gras prend la parole pour indiquer que c'est une question qui vient de l'opposition, ce que Madame le maire confirme. Il poursuit : « D'ailleurs, on ne parlera plus de questions diverses, parce que les questions diverses, ce n'est pas ça. D'après le règlement intérieur, ce sont des questions orales. Et questions orales que d'ailleurs, on vous demandera, à l'avenir, de ne pas les résumer ou les condenser. Sur les questions orales, soit vous les reprenez, soit vous ne les prenez pas, mais ne faites pas un agglomérat ». Madame le maire lui répond qu'elle est totalement libre de fixer l'ordre du jour, que Monsieur Gras pourra poser ses questions à l'oral en séance, mais qu'elle reste libre de la rédaction de l'ordre du jour.

Elle redonne la parole à Monsieur Berland qui indique que sur la question des chicanes, qui sont encore à un stade expérimental, nous nous sommes rapprochés du service de proximité de la Métropole et allons avoir un rendez-vous prochainement pour décider leur conservation et de leur installation définitive ou non.

Monsieur Gras indique qu'il a rencontré il y a quelques semaines les riverains qui globalement (en tout cas les quelques-uns qu'il a rencontrés car il précise qu'il n'est pas allé faire du porte à porte), étaient plutôt satisfaits, disant que globalement, cela réduisait la vitesse. Monsieur Berland lui répond qu'on entend de tout sur ce sujet, qu'il a en effet entendu cela, mais qu'il a aussi entendu d'autres personnes dire que ça pouvait inciter aussi des véhicules à accélérer à l'approche de ces ralentisseurs-là, pour passer avant l'autre véhicule. Il faut donc peser le pour et le contre.

Monsieur Gras dit qu'à chaque fois qu'il passe à pied, il pense que ça apaise plutôt la circulation et que c'est bien. Monsieur Berland lui répond que ce n'est pas le témoignage de tout le monde. Madame le Maire indique qu'en tout cas, ce qui est évident, c'est que la sécurité routière, comme dans quasiment toutes les communes, est une question. Que les chicanes ont été posées de manière temporaire à l'essai pour voir ce que ça allait donner. Elle informe le conseil que nous avons travaillé avec le pôle proximité de la métropole, qui est en charge de la voirie sur la commune. Et qu'il en ressort que la sécurité routière doit être abordée dans son ensemble. D'autres endroits que la route de Quevillon ont également été évoqués, puisqu'il y a des problèmes de sécurité à différents endroits : Route d'Hénouville où les voitures roulent très vite, route de Duclair, au niveau du marché de Nicolas, où la route est extrêmement étroite. D'après nos échanges avec la Métropole, force est de constater que parfois, quand on raisonne les choses rue par rue, finalement, on décale le problème. Par exemple devant le marché de Nicolas : il y a eu des remarques d'habitants qui demandaient pourquoi on ne met pas du sens unique, puisque finalement, cela ne ferait pas faire un détour qui est très important. Mais la Métropole nous a expliqué très justement que, par exemple, quand on met un sens unique, parfois, finalement, les voitures vont rouler encore plus vite. Donc au sein de la métropole et du pôle de proximité qui est en charge de la voirie, il y a un pôle qui est dédié spécialement aux questions de sécurité routière. Ce sujet nécessite une vraie expertise donc des réunions de travail vont être organisées pour évoquer la sécurité routière dans son ensemble.

Sur la problématique spécifique de la route de Quevillon, puisque c'était l'exemple qui était cité avec ces chicanes temporaires, il avait été évoqué par certains habitants l'installation comme à Montigny d'un système de lumière au sol avec un panneau. Pour répondre aux questions des habitants, la Métropole indique que ce n'est plus du tout mis en place parce qu'il y a des problématiques de défectuosité de la lumière. Et les habitants qui ne se fient qu'à la lumière pourraient tenter de passer, ce qui pourrait être à l'origine d'accidents.

L'idée, sur la sécurité routière est donc de raisonner les choses en travaillant avec des spécialistes. Monsieur Gras indique que c'est pour ça que le précédent conseil municipal avait décidé de mettre tout le centre-bourg 30km/h de façon homogène. Madame le Maire confirme, et rappelle aussi que le bourg de Saint-Martin-de-Boscherville n'a pas de passage piéton dans le centre puisque c'est une zone 30, ce qui veut dire que les piétons peuvent traverser n'importe où.

Elle indique que nous avons demandé à la métropole, comme évoqué, de réeffectuer les marquages de zone 30. Ils vont donc intervenir normalement au courant du mois de juin. Il leur a été listé les endroits importants pour refaire les marquages au sol. Nous avons interrogé la Métropole pour savoir pourquoi le marquage s'est effacé aussi rapidement.

Aujourd'hui, les matériaux qui sont autorisés font que ça s'efface très vite. Le marquage sera donc normalement refait courant juin.

b. Abbatiale :

Madame le Maire indique que dans le cadre des rendez-vous avec le pôle de proximité, elle a demandé dans un premier temps (même si évidemment cela ne répond pas à la demande sur la problématique d'accès PMR), de formaliser une place accès PMR à côté l'Abbatiale. Elle précise que dans ce qu'on appelle l'hypercentre, il n'y a pas de place PMR et surtout, qu'il n'y en a pas à côté de l'abbatiale. Cela nécessite de faire de très légers travaux puisqu'on ne peut pas faire une place PMR si la personne n'a pas la possibilité de se rendre jusqu'à la place PMR ; or il y a une petite zone d'herbage entre la place concernée et l'abbatiale. Le pôle de proximité de la Métropole a donné son accord pour faire cette place PMR. Le marquage, les panneaux et le cheminement devraient être faits au courant de l'été. Les sociétés ont été saisies, les devis ont été demandés.

Sur le projet de travaux de l'abbatiale de manière plus large, Madame le Maire informe le conseil que nous avons eu des premiers éléments, que nous n'avons pas communiqués pour l'heure, sur l'audit qui a été fait. Elle identifie trois sujets :

- Ce que l'on appelle les travaux de gros œuvre, qui sont liés à la sécurité du site.
- Tout ce qui est rafraîchissement, peinture ou autre.
- L'accessibilité PMR avec une hypothèse qui, malgré les actions des uns et des autres, y compris non élus, n'avait pas été évoquée et qui est assez intéressante.

Elle indique qu'à la fin du mois de juin, se tiendra un rendez-vous de restitution de cet audit, avec les personnes qui sont intervenues, qui expliqueront ce qu'ils ont constaté. Elle précise que la raison pour laquelle, pour le moment, nous n'avons rien communiqué, est d'une part parce que nous n'avons pas les éléments complets, mais aussi parce que dans le process, il est prévu que les auteurs de cet audit viennent nous en expliquer le contenu. Elle précise qu'ensuite, évidemment, l'audit sera communiqué.

La date de ce rendez-vous de fin juin sera communiquée au plus tard la semaine prochaine. Il sera ouvert dans un premier temps à l'ensemble du Conseil municipal donc elle informera tous ses membres de la date ainsi qu'à un certain nombre d'institutionnels. Elle dit avoir proposé d'inviter de nombreux institutionnels : Métropole, département, sénateurs, députés qui ont évoqué de près ou de loin ce dossier-là. Elle termine en indiquant que dans la mesure où il y aura des questions de subvention c'est intéressant que ces institutionnels aient les éléments d'information.

Elle précise d'ores et déjà qu'il n'y aura pas de communication publique des montants détaillés lors de la réunion d'information, pour la simple et bonne raison que cela paralyse le marché : si dans l'audit, il est mentionné par exemple, que tels travaux valent 500 000 euros, si les prestataires répondant ont eu connaissance publiquement de ce

chiffre, ils répondront en se calant sur ce chiffre alors même qu'ils auraient pu faire un prix inférieur. Les montants détaillés ne seront donc pas rendus publics. Le Conseil municipal aura les éléments pour pouvoir en échanger utilement.

Elle rappelle qu'indépendamment des commissions, et comme cela avait été évoqué pendant la campagne, nous avons le souhait de mettre en place des groupes de travail sur les projets structurants. Ces derniers seront mis en place progressivement avec la possibilité de s'adjoindre de la compétence, soit de tiers, sachants (donc spécialistes dans le domaine qui pourront faire des présentations), soit de différents professionnels qui voudraient intégrer la démarche. Ces groupes de travail vont être mis en place progressivement, et notamment un sur l'Abbatiale.

Monsieur Gras indique que cela ne répond toujours pas à sa question qui est de savoir pourquoi les élus de l'opposition n'ont pas eu accès au rapport provisoire. Madame le Maire l'informe que personne n'a eu accès au rapport provisoire pour la simple et bonne raison qu'il n'était pas finalisé dans la mesure où un rajout a été demandé. Monsieur Gras l'interroge sur le fait qu'elle-même ne l'a pas lu. Elle lui confirme qu'elle l'a eu, mais que pour le moment, elle a fait le choix de ne pas le communiquer à tout le Conseil municipal, puisqu'il manquait une hypothèse et puisque de nombreux éléments n'étaient pas finalisés, notamment sur les peintures, les rafraîchissements et autres. Elle indique que par ailleurs, en discutant avec les professionnels en la matière, et notamment l'architecte, qui est un architecte nationally connu sur des projets de cette envergure-là, il nous a été conseillé de tenir une réunion pour que tout soit expliqué avant de communiquer les éléments. C'est donc le process qui a été mis en place.

Monsieur Gras fait part de son incompréhension en disant qu'on va découvrir les éléments lors de cette présentation qui va durer une demi-journée. Il affirme qu'il est toujours intéressant d'avoir un peu de matière avant, pour être en mesure de mieux communiquer, mieux dialoguer avec les sachants qui seront là. D'autant qu'il pense que ce rapport ne fait pas 10 pages. Maintenant, il dit qu'un autre choix a été fait et qu'on va devoir arriver là, se poser et écouter religieusement et qu'on parlera peut-être plus tard des questions. Il indique que ça paraît moins efficace, et qu'après une pratique assez longue des projets, c'est même très inefficace.

Madame Le Maire lui confirme qu'elle a bien entendu son point de vue, mais qu'elle a procédé comme cela était conseillé par les intervenants sur ce dossier. Elle réaffirme qu'elle leur fait confiance, sachant que rien ne sera signé le jour de la restitution et qu'après, évidemment, il pourra y avoir des discussions et que l'on pourra revoir les différents intervenants pour poser toutes les questions nécessaires au moment adéquat. Monsieur Gras demande quand arrivera le rapport définitif. Madame le Maire lui indique qu'il devrait être disponible quelques jours avant la réunion qui aura lieu fin juin.

Monsieur Gras lui redemande si elle le communiquera avant la réunion. Madame le Maire lui reconfirme que ce ne sera pas le cas, qu'il y aura la réunion de présentation et qu'après, le rapport sera communiqué. Monsieur Gras repose la question, même si le rapport est définitif, ce que Madame le Maire confirme. Monsieur Gras conclut que c'est le paquet cadeau qu'on ouvre. Madame Boivin demande si l'on peut savoir pourquoi elle garde ce rapport pour elle et ne le donne pas à tout le conseil municipal. Madame le Maire répond, qu'elle l'a expliqué, et que c'est parce qu'il n'était pas définitif, que c'est la méthodologie qui a été retenue : que d'abord les auteurs du rapport exposent les choses, et qu'après on puisse en discuter. C'est exactement le même raisonnement que l'on a eu pour les éléments financiers.

Monsieur Gras dit que ça ne sert à rien qu'il l'envoie. Madame le Maire confirme qu'elle a compris qu'il n'était pas d'accord avec la méthodologie, mais que c'est la méthodologie qui est mise en place. Monsieur Gras indique qu'il ne comprend même pas la méthodologie de Monsieur Duplat ni à quoi ça sert d'envoyer le rapport avant la réunion puisqu'on ne peut pas en prendre connaissance. Madame le Maire clôt la discussion.

c. Travaux dans la commune

Madame le Maire informe que l'opposition a posé un certain nombre de questions sur les travaux en cours sur la commune et donne la parole à Frédéric Berland.

- Peintures de la mairie

Ce dernier évoque tout d'abord une question sur les peintures de la mairie qui se dégradent ; il indique qu'il a pris contact avec la société SRP qui a enfin daigné lui répondre. Ils ont pris connaissance de la situation et ont appelé le fournisseur de peinture, qui a donné son accord pour la prise en charge des désordres observés sur les murs de la mairie. Ils vont donc intervenir à la rentrée, au mois de septembre 2026.

- Chaufferie bois

Il aborde ensuite une question sur la rambarde de la chaufferie : sur le bâtiment de la chaufferie, il n'y avait toujours pas de rambarde de sécurité, uniquement des barrières de chantier qui étaient disposées, alors qu'une rambarde était bien prévue au marché. Il précise que sur la partie maçonnerie, c'est l'entreprise Romeu qui avait été mandatée, mais que la rambarde était sous-traitée.

Monsieur Gras intervient pour dire que la rambarde était dans le marché Romeu. Madame le Maire confirme mais indique là, ça a son importance. Monsieur Berland reprend et indique que Monsieur Savoyas, qu'il a eu plusieurs fois au téléphone lui a bien dit que ce n'était pas lui qui faisait la rambarde, mais que c'était un sous-traitant, et que par conséquent, il n'avait pas vraiment la main dessus. Ces travaux devaient être faits au mois d'avril. Monsieur Gras indique qu'il le sait bien. Monsieur Berland reprend pour dire qu'ils sont venus la semaine dernière, et que quand ils sont arrivés, il manquait encore

un élément. Il conclut en indiquant que l'entreprise a promis que les travaux seront faits mardi.

Monsieur Gras indique que pour être très clair, c'est quand même Romeu l'entreprise qui est responsable de ces travaux là et qui est responsable de ses partenaires.

Monsieur Berland précise que sur ce dossier-là, il reste encore la porte, de la chaufferie, qui a été posée et qui frotte, donc l'entreprise s'est engagée à la changer. Les travaux ne sont donc pas encore finis.

Monsieur Gras pose une question sur la partie administrative, à savoir est-ce que l'on a reçu l'ensemble des DGD ? Il répond lui-même à la question en disant qu'il pense que non puisque Romeu n'a pas terminé son chantier. Il explique que pour les comptes publics, DGD signifie décomptes généraux définitifs qui permettent à la commune de dire que le chantier est clos et de payer et de demander les subventions. Monsieur Berland lui confirme que nous ne les aurons pas tant que le chantier ne sera pas terminé définitivement.

- Ancienne caserne des pompiers

Madame le Maire évoque ensuite une question sur l'ancienne caserne : la commune a récupéré les clés de l'ancienne caserne il y a très peu de temps car il fallait que le SDIS évacue complètement les lieux, y compris l'antenne qui était le dernier élément restant. Le SDIS a désormais fini de récupérer l'ensemble du matériel au sein de l'ancienne caserne, ce qui nous a permis de récupérer les lieux et de les faire assurer. S'agissant du devenir de cette ancienne caserne, à ce jour, nous ne pouvons pas répondre, puisque c'est un emplacement très important, qui mérite une réflexion, et sur lequel nous ne pouvons évidemment pas décider en quelques jours. Nous allons donc pouvoir commencer à réfléchir à ce projet. Madame Boivin l'interroge pour savoir si elle a fait intervenir un expert notamment sur l'amiante, ce que Madame le Maire confirme bien évidemment : un cabinet d'assurance est intervenu, sur les éléments d'amiante, sur les autres éléments de risque, afin de souscrire l'assurance qui va avec.

- Voie cyclable

Madame le Maire aborde alors à une question sur la voie cyclable. Elle précise qu'il ne s'agit pas de la voie verte, mais bien de la voie cyclable au niveau de la montée pour aller vers Canteleu. A l'initial, il avait été évoqué le fait de pouvoir aller jusque dans Canteleu ; au niveau du rond-point au Loup, la piste se prolonge, mais on ne peut pas aller jusqu'à Canteleu. Et pareillement, en descendant sur Saint-Martin, il n'y a plus de piste cyclable puisque la piste cyclable tourne vers le Génétey. Ce point a été évoqué aussi dans le cadre des rendez-vous qui ont été menés avec le pôle de proximité de la Métropole, notamment le 12 juin. Le projet a été bloqué par la Métropole pour deux raisons. La première raison, c'est que la route est dangereuse, notamment sur la descente sur Saint-

Martin avec les virages. En cas de prolongation de la piste cyclable, il faudrait donc la sécuriser davantage en raison notamment de ces virages-là. L'autre raison, c'est que cela pouvait entraîner des problèmes d'écoulement d'eau. Pour ces deux raisons-là, le projet a pour le moment été mis en stand-by mais il n'est pas du tout abandonné. Une prochaine phase d'études est prévue en tout début de rentrée scolaire pour voir quelles seraient les solutions permettant une sécurisation pleine et entière de la piste cyclable, et évitant des problèmes d'évacuation d'eau.

Monsieur Gras intervient pour préciser que c'est la raison pour laquelle le précédent Conseil municipal était intervenu auprès de la Métropole pour inciter fortement à regarder pour prolonger la piste cyclable qui prend la route de la forêt et qui descend par la passe de biches afin d'éviter des parties dangereuses. Il précise en passant, qu'il y a quand même un problème pour les dernières habitations sur le premier virage, où les gens ne peuvent pas aller à pied à Saint Martin. Il y a là une question de sécurité, sans même parler de pistes cyclables. Il indique malgré tout que sur ces sujets de discussion avec la Métropole, ils repoussent sans arrêt, et qu'il y a toujours un nouveau blocage qui apparaît.

- Aménagements en lien avec le pôle proximité de la Métropole

Madame le Maire indique qu'en tout cas, il y a un certain nombre de sujets qui ont été évoqués avec eux lors du rendez-vous, et qu'elle souhaite en préciser certains en réponse à la remarque de Monsieur Gras : cet été, il y aura le marquage, la place PMR de l'Abbatiale. Elle indique également qu'elle a sollicité la modification de la zone bleue dans sa temporalité puisque cette zone est grande et très courte dans le temps : elle est limitée à 30 minutes, ce qui ne suffit pas quand on va au marché le week-end ou à la maison de santé. Madame Boivin et Monsieur Gras indiquent que le précédent Conseil municipal avait demandé une heure. Madame le Maire répond que les services de la Métropole sont réactifs puisque cela va être modifié au mois de juin. Elle va donc prendre un arrêté pour que cela passe à 1h30.

Monsieur Gras indique qu'il n'a pas compris pourquoi cette zone avait été mise à 30 minutes puisque la demande avait été faite, d'après ce qu'il croit, à 1h, et les panneaux sont arrivés à 30 minutes. Cela a été fait quelques semaines avant les élections et n'a ensuite pas été corrigé puisque tout a été figé. Il confirme que 30 minutes c'est vraiment court. Madame le Maire confirme que cela sera corrigé pour passer à 1h30.

Madame le Maire informe le conseil municipal que la déchetterie a aussi été abordée dans le cadre de ce rendez-vous avec la Métropole. Certains habitants ont émis le souhait de mettre en place une sorte de bac dit « à don ». L'idée, serait de mettre en place à la déchetterie un bac pour déposer des éléments qui sont encore viables. Il y a en effet certains habitants qui récupèrent des objets, ce qu'ils ne sont d'ailleurs pas censés faire : du matériel qui est encore en fonction mais dont les gens se débarrassent parce qu'ils

n'en veulent plus, plutôt que de le donner à des associations ou autres. L'idée de ce bac-là, serait que les habitants puissent déposer des objets qui soient encore opérationnels, mais dont ils n'ont plus besoin, avec la liberté pour les usagers de la déchetterie de se servir. Il y aurait évidemment un système de roulement permettant de vider le bac régulièrement, par exemple une fois par mois, pour éviter une accumulation. Le tout avec un certain nombre de règles de sécurité qui doivent être mises en place, puisqu'évidemment, il ne faut pas pouvoir y laisser n'importe quoi. Ce sujet a été évoqué par plusieurs personnes et discuté avec les services de la Métropole puisque ce sont eux qui gèrent la déchetterie. Il faut s'assurer d'un bon affichage pour qu'il n'y ait pas d'éléments dangereux. Mais cela éviterait que les personnes aillent fouiller dans des bacs qui ne sont pas destinés à cet effet et limiterait le gaspillage dans notre société.

Enfin, Madame le Maire évoque une question reçue sur l'état des travaux au Val Saint-Léonard (travaux d'enfouissement du réseau des maisons fleuries). Elle donne la parole à Monsieur Berland qui indique qu'à ce jour, ils n'attendent plus que l'intervention d'Orange pour procéder à la dépose définitive des réseaux aériens et des anciens supports. En revanche, concernant la réfection des trottoirs de la rue des Maisons Fleuries, elle était initialement prévue, mais il avait été demandé l'ajout d'un mât d'éclairage public supplémentaire. Ces deux opérations n'étant pas inscrites au projet initial, il avait été convenu avec M. Godu, ancien conseiller municipal, que l'ajout de ce point lumineux décalerait les travaux de réfection des trottoirs. Si le mât supplémentaire a bien été installé, la commune ne dispose pas du crédit nécessaire dans son PPI actuel pour la reprise des trottoirs. Ces travaux de voirie seront donc réalisés sur le prochain budget, soit à partir de 2027 au plus tôt.

Madame le Maire précise qu'en réalité, le projet initial, c'est-à-dire les travaux d'enfouissement et la réfection des trottoirs sur la rue des Maisons Fleuries, a été fait. Mais M. Godu, à l'époque, avait très justement sollicité, un élargissement de l'ensemble des trottoirs ainsi que des éclairages supplémentaires. C'est cette partie, non prévue au projet initial qui a été décalée dans son exécution, au plus tôt à partir de début 2027.

Monsieur Gras prend la parole pour indiquer qu'elle s'est faite un peu avoir sur ce sujet-là parce qu'il s'interroge sur ce qui empêche de faire la partie qui était déjà prévue dans un premier temps. Madame le Maire lui confirme que la partie qui était prévue est faite. Elle indique qu'elle n'a pas l'habitude de se faire avoir, même si cela peut arriver. L'enfouissement des réseaux est terminé ; les trottoirs vont être faits là. En revanche, ce que Monsieur Godu avait demandé, à savoir le petit bout de trottoir supplémentaire (Monsieur Gras précise 25 mètres), ne sera fait que début 2027 au plus tôt. Monsieur Gras comprend qu'il s'agit de la petite partie d'élargissement des trottoirs, qui n'est pas encore réalisée. Il dit que le précédent Conseil municipal a lourdement insisté et qu'il ne comprend pas que toutes les entreprises sont là, les camions sont là, les machines sont là, qu'on parle de 25 mètres de trottoir, et qu'on les fait revenir un an après. Il indique que

quand il voit cela, il se dit que ses impôts sont très mal utilisés. Il dit que c'est notre boulot, qu'on est élu qu'on aurait dû insister auprès de la Métropole pour qu'ils fassent tout en même temps. Madame le Maire en prend note.

- Recours électoral

Madame le Maire termine le Conseil Municipal sur un point qui lui paraît important : le recours au tribunal Administratif déposé par Monsieur Gras pour demander l'annulation du résultat des élections municipales. Elle invite monsieur Gras à ne pas en prendre ombrage mais précise que c'est important pour les habitants et tous ceux qui ne sont pas connectés aux différents réseaux de communication communaux d'en faire état. Elle indique qu'il y avait eu, comme ça avait été annoncé, lors du premier conseil municipal d'installation, un recours qui était porté par seulement M. Gras devant le juge électoral.

Madame Boivin intervient pour préciser que ce n'était pas seulement Monsieur Gras, mais toute l'opposition. Madame le Maire reprend la parole pour dire que cela n'a jamais été mentionné. Monsieur Gras indique que nous nous doutons bien qu'ils ne sont pas des professionnels de la procédure de tribunal. Madame le Maire précise que techniquement, il était marqué « à la demande de M. Gras », et que ni Madame Boivin, ni Madame Gagnage ni Madame Fontaine n'étaient présentes à l'audience, alors que dans la majorité, quasiment tous les conseillers y étaient présents. Que les autres membres de l'opposition n'ont jamais été marqués comme demandeurs dans la procédure, qu'ils n'ont pas attesté, qu'ils n'ont pas conclu, qu'ils n'ont pas déposé de courrier. Monsieur Gras indique que l'opposition ne connaissait pas la procédure, qu'il aurait fallu qu'ils aillent déposer au tribunal. Qu'ils n'avaient pas la possibilité de faire ou seulement avec des copies. Que la majorité a joué sur ça, que c'est très bien, qu'il est le seul responsable et que c'est lui qui a déposé le recours.

Madame le Maire confirme que techniquement et juridiquement, M. Gras a été demandeur, a contesté les élections électorales sur 11 griefs, et que l'ensemble de ces griefs ont été rejetés, et que nous pouvons donc définitivement tourner cette page. Monsieur Gras conteste en disant que l'ensemble des griefs n'ont pas été considérés comme étant suffisamment étayés ou probants pour remettre en cause les élections. Madame Boivin précise « pour annuler les élections ». Monsieur Gras poursuit en disant qu'on n'a jamais dit que les griefs n'étaient pas retenus, que ce n'est pas ça. Il indique que d'ailleurs, le juge ne regarde que si ça a eu un impact ou pas sur le résultat. Il ne regarde pas si c'est légitime ou pas. Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a communiqué le jugement, et que tout le monde peut le lire. Elle explique qu'il n'y a aucune tentative de déformation, pour la simple et bonne raison que chacun peut aller le lire.

Monsieur Gras parle en même temps que Madame le Maire ; Monsieur Bruneval prend la parole également en même temps pour indiquer que Monsieur Gras coupe tout le temps

la parole, et que cela suffit. Madame le Maire reprend pour informer les habitants que les élections ont été validées, et qu'il y avait d'ailleurs plus de 110 voix d'écart. Cela a été acté. Elle précise : « Nous pouvons enfin tourner définitivement cette page qui a été très chronophage à titre personnel, quelques jours après les élections ». Elle conclut que nous sommes évidemment très contents de cette décision, et qu'elle tenait à en informer les habitants puisque ce sujet avait été évoqué publiquement par M. Gras. Il était donc important que les habitants puissent en être informés si cela avait pu remettre en question quoi que ce soit, même si elle n'était fort heureusement pas inquiète. Elle remercie tous les présents pour la tenue de ce Conseil Municipal. Monsieur Gras prend à nouveau la parole ; Madame le maire la lui accorde uniquement si son intervention est courte puisqu'elle s'apprêtait à clôturer le conseil municipal.

Il indique que ça va être très court, et qu'il informe quand même les gens qui sont ici et l'ensemble des membres que Madame Leroux, Maire, a demandé des frais, des dommages et intérêts, ou plutôt des frais de procédure pour la dédommager du temps qu'elle a passé. Madame le Maire conteste et indique que ce n'est pas du tout cela, que juridiquement c'est inexact. Elle précise que cela s'appelle les frais de procédure et les dépens, que ce n'est pas un dédommagement du temps passé ni même des dommages et intérêts, que cela n'a rien à voir. Elle indique à Monsieur Gras qu'il dit des choses qui sont fausses et clôture le conseil municipal.

Levée du conseil municipal à 21h48.



Levée

[Handwritten signatures in blue ink]